Réseau 3AR | Association Aquitaine des Achats Publics Responsables

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Achats Publics Responsables et FIN DE VIE DU MOBILIER

FICHE IDENTITE

LE HAILLAN

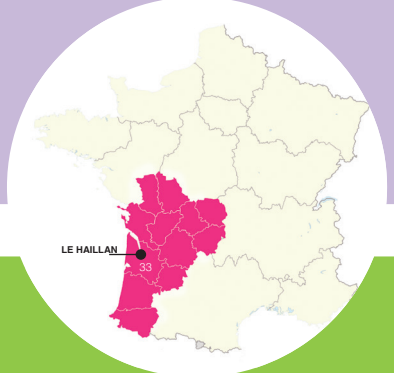
La structure
Commune

Nombre d'agents : 190

9986 habitants

Notre contact :
Annabel Albrech,
chargée de mission Agenda 21
05 57 93 12 02
annabel.albrech@ville-lehaillan.fr

Structure adhérente
au réseau 3AR depuis 2013



• ORGANISATION DES ACHATS DE LA STRUCTURE :

Deux agents sont chargés de l'instruction des marchés publics :
l'un aux services techniques pour les marchés du pôle technique, l'autre pour les autres services de la Collectivité (petite enfance, éducation, administration ...).
En novembre 2009, la ville s'est engagée via une délibération du Conseil Municipal à mettre en place une politique d'achats responsables. En 2015, la totalité des marchés (hors services techniques) intègrent systématiquement des critères environnementaux et/ou sociaux quand cela est possible.
Les responsables des marchés publics et de l'Agenda 21 jouent un rôle de conseillers techniques en amont de l'achat **pour orienter** le choix des services prescripteurs.

• TYPE DE MOBILIER ACHETÉ :

- Mobilier scolaire, crèches, administration



• PROCEDURES :

Procédure de gré à gré avec consultation simple de plusieurs fournisseurs.
Les volumes d'achat en mobilier sont actuellement en deçà du seuil des 25.000€ HT/an, cependant un objectif de structuration d'un marché dédié au mobilier est souhaité.

• BUDGET ALLOUÉ (MOBILIER) :

10.000 à 15.000 € /an

L'INTERVIEW

ANNABEL ALBRECH



Les apports de l'accompagnement autour du fonctionnement de la filière pilotée par VALDELIA ont été une réelle découverte !
La question de l'élimination est désormais intégrée dès la phase « achat » par les équipes techniques qui sont directement concernées par la gestion de la fin de vie du mobilier ».
Afin d'accompagner les services dans cette anticipation du cycle de vie des équipements, une « check-list » d'exigences type (labels, matériaux à bannir, emballages) est en préparation pour faciliter la rédaction de spécifications techniques (art. 6 à 10 du Décret N°2016-360), de conditions d'exécution (art. 38 Ordonnance du 13/07/15), ou de critères d'attribution (art. 62 du même Décret) en fonction des innovations repérées chez les fournisseurs.

Un accord-cadre (art. 78 à 80 du Décret N°2016-360) dédié aux achats de mobiliers auprès de plusieurs fournisseurs permettra prochainement de structurer les approvisionnements. Celui-ci inclura un allotissement (art. 12 du Décret) visant à intégrer des exigences propres à chaque type d'équipements (scolaire, bibliothèque, administration) …

3AR Association Aquitaine des Achats Publics Responsables
ValdeliA Le recyclage au service des professionnels
FCBA

Gestion de la fin de vie du mobilier professionnel

Lors d'une opération de réaménagement, c'est le Responsable du Service Technique et son équipe qui jugent, en fonction du budget disponible et de l'état général des équipements de leurs orientations :

- **Réaffectation en interne** (voir ci-dessous)
- **Dons à des associations,** sur la base de la procédure visant à améliorer le traçage du mobilier cédé gratuitement (certificat de donation*)
- **Revente aux agents** (formalisé par un certificat de cession*)
- **Vente aux enchères** : le conseil Municipal de la ville du Haillan a voté récemment la possibilité de mettre aux enchères son matériel réformé via les sites « webenchères » (par exemple : agorastore.fr ; webencheres.com).
- **Envoi en filière de valorisation et/ou d'élimination.**

ZOOM SUR

*- En cas de revente : « certificat de cession »
- En cas de dons : attestation ou certificat de donation
Accéder aux modèles de documents prêts à l'emploi en annexes du « recueil de recommandations – Achats publics responsables et gestion de la fin de vie des équipements mobiliers » à consulter sur www.valdelia.org

Les procédures internes de réaffectation du mobilier. QUELQUES CONSEILS !

• **Identifier** une personne responsable de procédure

• **Vérifier** la compatibilité normative du mobilier à réaffecter : par exemple, mobilier scolaire et mobilier de bureau ne répondent pas aux mêmes obligations.

En savoir +
Au sein du FCBA (l'Institut Technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement), le Bureau de Normalisation Bois et Ameublement effectue une veille réglementaire et normative.
Consulter le rapport de situation de la normalisation concernant l'ameublement (http://www.fcba.fr/sites/default/files/files/AMEUBLEMENT%202016.pdf)

•**Formaliser** cette procédure interne : inventaire du mobilier usagé stocké, document de suivi (traçabilité) des réaffectations, grille de vétusté des mobiliers

•**Vérifier** la possibilité de séparabilité des matériaux : réutilisation de pièces pour réparation par exemple.

Le saviez-vous ? Le critère n°19 du référentiel de l'écolabel NF environnement ameublement exige la séparabilité des matériaux (éléments de masse supérieure à 50 grammes)
Toutes les infos sur le site nf-environnement-ameublement.com

• **Disposer** d'un espace de stockage unique (a minima avoir un inventaire commun s'il y a plusieurs espaces de stockage)

CERTIFIÉ PAR FCBA NF ENVIRONNEMENT AMEUBLEMENT

Réaffectation en interne du mobilier au Haillan



Les services techniques de la Ville disposent au Centre Technique d'un premier lieu de stockage pour le mobilier « usagé ».
Ce mobilier sera, par la suite, réparé et réaffecté à une fonction adéquate ou servira de pièces de rechange.
La réparation du mobilier est effectuée par un menuisier qui peut aussi occasionnellement faire de la création à partir du mobilier usagé en stock.

Pour aller plus loin, vos contacts !

> Frédéric Bazille, réseau 3AR : asso@achatsresponsables-aquitaine.fr
>Contact tehnique VALDELIA: contact@valdelia.org
>Emilie Bossanne, FCBA : emilie.bossanne@fcba.fr

Association Aquitaine des Achats Publics Responsables
ValdeliA Le recyclage au service des professionnels
FCBA